

# Fiche Signalétique

## CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE

N° FTSS : 6196-A  
Date de révision: 2014-05-08  
Version 1.02



Cette fiche a été préparée pour répondre aux US OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Canada sur les matières dangereuses au travail (SIMDUT) exigences.

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Nom du produit</b>	CAPTURE® 2 EC INSECTICIDE/MITICIDE
<b>Code du produit</b>	0777; 6196
<b>Ingrédient(s) actif(s)</b>	Bifenthrin
<b>Autre Nom Commercial</b>	Capture 240 EC Insecticide
<b>Synonymes</b>	BIFENTHRIN: (2-methyl[1,1'-biphenyl]-3-yl)methyl 3-(2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propenyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate; IUPAC: 2-methylbiphenyl-3-ylmethyl (Z)-(1RS)-cis-3-(2-chloro-3,3,3-trifluoroprop-1-enyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate.
<b>Fabricant</b>	<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>
FMC CORPORATION Agricultural Chemicals Group 1735 Market Street Philadelphia, PA 19103 Information General: Téléphone: (215) 299-6000 Courriel: msdsinfo@fmc.com	Urgences médicales : 800-331-3148 (États-Unis et Canada) 651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)  Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler : 800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis) (703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Aspect</b>	ambre liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	hydrocarbure aromatique
<b>Dangers physiques</b>	Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
<b>Indice d'inflammabilité</b>	Liquide combustible
<b>Effets potentiels sur la santé</b> <b>Voies majeures d'exposition</b>	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion.
<b>Effets aigus</b>	
<b>Yeux</b>	Peut provoquer une irritation légère.
<b>Peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer le malaise gastro-intestinal y peut compris la nausée, vomissant et la diarrhée si les grandes quantités sont ingérées. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

**Effets chroniques** Bifenthrin: L'exposition à long terme causé neurotoxicité (tremblements et troubles de la marche) dans l'exposition précoce dans les études animales, mais des tremblements a disparu avec l'exposition continue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	30-40
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	30-40
Bifenthrin	82657-04-3	25.1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux** Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils de traitement.

**Contact avec la peau** Enlevez les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement.

**Inhalation** Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, veuillez appeler le 911 (aux Etats-Unis et au Canada) ou une ambulance, effectuez ensuite une respiration artificielle, de préférence une bouche-à-bouche, si possible. Appelez immédiatement un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils de traitement.

**Ingestion** Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

**Avis aux médecins** Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Ce produit est un pyréthrianoïde. Si des grandes quantités ont été ingérées, l'estomac et les intestins doivent être évacués. Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Huiles digestibles ou l'alcool peuvent augmenter l'absorption et doivent donc être évités.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Liquide combustible

**Point d'éclair** 42 °C / 108 °F

**Méthode** vase clos

**Sensibilité à un choc mécanique** Non applicable

**Sensibilité à une décharge statique** Sans objet

**Moyen d'extinction approprié** Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique d'extinction. Eau pulvérisée ou en brouillard.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone des flammes. Évaluez le vent dans le dos pour les pompiers.

#### NFPA

**Danger pour la santé** 2

**Inflammabilité** 2

**Stabilité** 0

**Dangers physico-chimiques** -

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Porter des vêtements de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.
<b>Autre</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

<b>Manipulation</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Stocker uniquement dans les contenants d'origine.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b><u>Directives au sujet de l'exposition</u></b>	Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particulières à une région
<b><u>Contrôles d'exposition professionnelle</u></b>	
<b>Mesures d'ordre technique</b>	Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.
<b><u>Équipement de protection individuelle</u></b>	
<b>Information générale</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
<b>Protection respiratoire</b>	Pour les poussières, éclaboussures, brouillard ou expositions porter des masques masque respiratoire de la moitié en élastomère avec des cartouches appropriées et / ou des filtres, qui est approuvé pour les pesticides (US NIOSH / MSHA, EU CEN ou un organisme de certification comparable).
<b>Protection du visage/des yeux</b>	En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection

**Mesures d'hygiène**

De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base**

<b>Aspect</b>	ambre liquide
<b>Couleur</b>	ambre
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	hydrocarbure aromatique
<b>pH</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	42 °C / 108 °F vase clos
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable
<b>Indice d'inflammabilité</b>	Liquide combustible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	7.8 - 8.0 lb/gal. (940 - 960 g/L)
<b>Densité</b>	0.94 - 0.96 @ 20 °C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	émulsionne
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	Pas d'information disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non applicable
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Effets aigus**

<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant léger lapin
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant en cas d'utilisation normale (lapin)
<b>Ingestion</b>	Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon. De fortes doses de bifenthrine ingérés par les animaux de laboratoire produit des signes de toxicité, y compris des convulsions, des tremblements et un écoulement nasal sanglant.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs d'hydrocarbures aromatiques peut provoquer des vertiges, des troubles de la vue, la somnolence, l'irritation des voies respiratoires et des yeux, l'irritation de la peau et des muqueuses.
<b>DL50 épidermique</b>	> 2,000 mg/kg (lapin)
<b>DL50 orale</b>	262 mg/kg (rat)
<b>CL50 par inhalation:</b>	1.86 mg/L 4 heures (rat)
<b>Sensibilisation</b>	Ce produit a produit une sensibilisation de la peau (réaction allergique) chez les animaux de laboratoire, et peut produire des effets similaires chez l'homme.

**Effets chroniques**

<b>Toxicité chronique</b>	Bifenthrin: L'exposition à long terme causé neurotoxicité (tremblements et troubles de la marche) dans l'exposition précoce dans les études animales, mais des tremblements a disparu avec l'exposition continue.
<b>Cancérogénicité</b>	Bifenthrin: Réponse liée au traitement faible pour les adénocarcinomes du foie et des tumeurs de la vessie (lésion bénigne) chez les souris mâles
<b>Mutagénicité</b>	Bifenthrin: Pas génotoxique
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Bifenthrin: Pas de toxicité pour la reproduction
<b>Effets neurologiques</b>	Bifenthrin: Provoque des signes cliniques de neurotoxicité (tremblements, troubles de la marche, salivation excessive) à une exposition aiguë ou subchronique. Tremblements ont disparu avec l'exposition continue
<b>Toxicité pour le développement</b>	Bifenthrin: Absence de tératogénicité chez les animaux.
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Bifenthrin: SNC.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	NIOSH - organes cibles
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	A2			X	

**ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - Cancérogène suspecté pour l'homme

**CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

**OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))**

X - Présent

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Bifenthrin (82657-04-3)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèce	Value	Unités
Bifenthrin	96 h LC50	Poissons	0.1	µg/L
	72 h EC50	Algae	0.822	mg/L
	48 h EC50	Crustacea	0.11	µg/L
	21 d NOEC	Poissons	0.012	µg/L
	21 d NOEC	Crustacea	0.0013	µg/L

### Devenir Dans l'environnement

**Persistance et dégradabilité** modérément persistant. Ne pas facilement hydrolyser. Difficilement biodégradable.

**Bioaccumulation** La substance a un potentiel de bioconcentration.

**Mobilité** Immobile. Ne devrait pas atteindre les eaux souterraines.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

**US EPA Numéro de déchet** D001

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### DOT

**Type d'emballage** Vrac, Autre que vrac  
**No ONU/ID** UN3351  
**Classement des dangers** 6.1  
**Classe subsidiaire** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Description** UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III

### TDG

**No ONU/ID** UN3351  
**Classement des dangers** 6.1  
**Classe subsidiaire** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Bifenthrin.  
**Description** UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III

### ICAO/IATA

**No ONU/ID** UN3351  
**Classement des dangers** 6.1  
**Classement des dangers subsidiaires** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Bifenthrin  
**Description** UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III  
**Quantité limitée** 2 L

### IMDG/IMO

**No ONU/ID** UN3351  
**Classement des dangers** 6.1  
**Classement des dangers subsidiaires** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**No EMS** F-E, S-D  
**Polluant marin** Bifenthrin  
**Description** UN3351, Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, aromatic hydrocarbons), 6.1 (3), PG III (42°C c.c.)

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Réglementations fédérales des États-Unis****SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Bifenthrin	82657-04-3	24	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Risque aigu pour la santé	oui
Risque chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	No
Risque de réaction	No

**CERCLA**

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

**Règlements internationaux****Mexique - classe**

Types d'utilisation particuliers

**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

B3 Liquide combustible  
D1B Matières toxiques  
D2B Matières toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision: 2014-05-08  
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour.

**Clause de non-responsabilité**

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé.

L'utilisation de ce produit est réglementée par l'EPA (Environmental Protection Agency) des États-Unis. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

**Préparé par**

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2014 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche technique signalétique**